

au comité des finances

Midi Libre

12/07/2011, 06 h 00

Les élections concernant le renouvellement des membres du comité des finances locales viennent de se dérouler et, pour la première fois, un Héraultais va siéger dans cette instance. Christian Bilhac, maire de Péret et président de l'association des maires ruraux de l'Hérault, représentera les communes de moins de 2000 habitants aux côtés d'Ambroise Dupont, sénateur-maire de Victot-Pontfol (Calvados) et de Denis Merville, maire de Senneville (Seine-Maritime), conseiller général et ancien député. Créé par la loi du 3 janvier 1979, le comité des finances locales est composé de 32 membres élus titulaires et de 11 représentants de l'État avec, pour chacun d'eux, un suppléant. Il a pour objet de défendre les intérêts des collectivités locales sur le plan financier et d'harmoniser leur point de vue avec celui de l'État.

Le comité est renouvelable tous les trois ans et exerce un triple rôle : un pouvoir de décision et de contrôle pour la répartition des principaux concours financiers de l'État aux collectivités locales ; une fonction consultative – il est obligatoirement consulté pour tous les décrets à caractère financier intéressant les collectivités locales – ; un rôle de concertation et de proposition.